2 décembre 2003 **03.374** 

## **Question Nicolas de Pury**

## "Raclette à l'Oeil" tenait en son bec un fromage...

Que pense le Conseil d'Etat de cette étonnante appellation d'origine contrôlée (AOC) que le Valais veut s'approprier en faisant enregistrer "Raclette du Valais" comme AOC par l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG)?

Le Valais produit seulement le 13% de la production de cette raclette suisse et veut protéger le mot générique "raclette".

L'origine du fromage consommé vient donc bien plus de régions vaudoise, fribourgeoise, jurassienne et ... neuchâteloise, si l'on se tient à la Romandie.

L'OFAG parle de "dégénérescence" du terme raclette et ne veut pas considérer celui-ci comme un nom commun en se référant à un document datant de 1574 qui ferait mention de "l'usage de faire fondre du fromage devant un feu".

L'opposition est vive! Elle vient notamment des producteurs industriels qui ont des intérêts bien sûr économiques pour une production essentiellement quantitative.

Au vu des arguments entendus, le Conseil d'Etat peut-il nous dire quelle proportion de lait neuchâtelois compose la production de raclette?

Le Conseil d'Etat accepterait-il de faire opposition à cet enregistrement?

Cela permettrait judicieusement aux représentants du canton de Neuchâtel de s'inviter à une future table de négociations avec les industriels-producteurs et l'OFAG.

Le but serait de négocier le rappel d'une autre AOC qui nous tient à cœur, l'Oeil-de-perdrix!

Sans en faire tout un fromage, Neuchâtel a des arguments tout à fait valables à ce sujet.

En effet, que dire d'une même appellation AOC qui peut produire un tiers de plus que l'autre, en fonction de la région, même si dans ce cas l'origine géographique cantonale est spécifiée.

Pour rappel: limite droit AOC NE 0,8 kg/m² Pinot noir limite droit AOC VS 1,2 kg/m² Pinot noir

Que pense le Conseil d'Etat de ces labels qui privilégient l'aspect quantitatif aux dépens de l'aspect qualitatif?

Le Britchon et l'Oeil-de-perdrix font bon ménage à Neuchâtel!

Le Conseil d'Etat serait-il d'accord de faire protéger au plus vite "la raclette au Britchon... et à l'Oeil-de-perdrix "?